

# Conférence générale

**GC(66)/INF/13**

23 septembre 2022

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

## **66<sup>e</sup> session ordinaire**

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

(GC(66)/1, Add.1, Add.2, Add.3, Add.4, Add.5 et Add.6)

# Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023

1. Comme le Directeur général l'a indiqué dans sa déclaration liminaire au Conseil des gouverneurs le 12 septembre 2022 et comme expliqué dans le document intitulé *Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023* (GOV/INF/2022/21) du 15 septembre 2022, en raison de l'incidence de l'inflation élevée sur la capacité de l'Agence à exécuter son programme, le Directeur général compte réviser l'ajustement pour hausse des prix qui sera appliqué à la Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023, comme décrit au paragraphe 21 en page 6 de la Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023 (GC(66)/6), et tous les chiffres correspondants. La révision du projet de budget permettra de remédier au déficit budgétaire sans précédent et contribuera à éviter une incidence négative sur le programme de l'Agence.
2. Compte tenu du peu de temps disponible, le Directeur général ne proposera pas cette révision avant la 66<sup>e</sup> session de la Conférence générale. La Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023 (GC(66)/6) restera donc à l'ordre du jour pour approbation par la Conférence générale.
3. Ultérieurement, le Directeur général soumettra le projet de budget fondé sur l'ajustement révisé pour hausse des prix après la 66<sup>e</sup> session de la Conférence générale afin de laisser aux États Membres le temps de l'examiner.
4. Le Secrétariat facilitera le processus de révision et de consultation, notamment en organisant des réunions d'information informelles qui seront annoncées dès que possible, en vue de fournir des compléments d'information afin que les États Membres puissent examiner la révision à la réunion du Conseil des gouverneurs prévue en novembre 2022.
5. Une session extraordinaire de la Conférence générale sera convoquée pour approuver le projet de budget révisé pour 2023 le plus tôt possible, avant la fin de 2022.